RCS : VALENCIENNES
Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00724
Numéro SIREN : 528 146 111
Nom ou dénomination : ABCD Gestion

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2023 sous le numéro de dépôt 3068

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Déclaration pour la période : Année 2022
Formulaire N° 2065 *(applicable à compter du 31/12/2022)*
Annexe N° 2065-BIS *(applicable à compter du 31/12/2022)*
Annexe N° 2033-A *(applicable à compter du 31/12/2022)*
Annexe N° 2033-B *(applicable à compter du 31/12/2021)*
Annexe N° 2033-C *(applicable à compter du 31/12/2021)*
Annexe N° 2033-D *(applicable à compter du 31/12/2021)*
Annexe N° 2033-E *(applicable à compter du 31/12/2021)*
Annexe N° 2033-F *(applicable à compter du 31/12/2021)*
Annexe N° 2033-G *(applicable à compter du 31/12/2021)*
Annexe N° 2059-H *(applicable à compter du 31/12/2017)*
Annexe N° 2059-I *(applicable à compter du 31/12/2017)*
Annexe N° 2069-RCI *(applicable à compter du 31/12/2022)*

CERTIFIES SINCERES ET
CONFORMES A L'ORIGINAL

G. BELOT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés

N° 2065
(Applicable à compter du 31/12/2022)

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTE DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE

(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)

Oui

Adresse de messagerie gilbert.belot@neuf.fr

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie 13 rue Edouard Manet

Code postal 59880 Ville Saint-Saulve

Pays France

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

7022Z activités de conseil et gestion

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	19 537	Déficit *(report du 2033-B)*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS
(Applicable à compter du 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

J - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

IDENTITÉS ET COORDONNÉES DES MEMBRES

1	Titre	Monsieur	Nom, Prénom	Belot Gilbert
	Qualité			Gérant
	Numéro, type et nom de voie	13 rue Edouard Manet		
	Code postal	59880	Ville	Saint-Saulve
	Pays	France		

SOMMES VERSÉES AU COURS DE LA PÉRIODE RETENUE POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS, À CHAQUE ASSOCIÉ, GÉRANT OU NON

1	Pour les SARL, nombre de parts de l'associé considéré	1 000	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	2022
	A titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	3 000		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bilan simplifié

N° 2033-A
(Applicable à compter du 31/12/2022)

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	1		1
Immobilisations incorporelles - Autres	28 226	28 226	0
Immobilisations corporelles	3 753	1 972	1 781
TOTAL I *(5)*	31 980	30 198	1 782
2 - Actif circulant			
Créances *(2)* clients et comptes rattachés	1 220		1 220
Disponibilités	62 504		62 504
TOTAL II	63 724		63 724
TOTAL GENERAL (I + II)	95 704	30 198	65 506

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	100
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	9 879
Report à nouveau	34 589
Résultat de l'exercice	19 937
TOTAL I	65 505
TOTAL GENERAL (I + II + III)	65 505

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Compte de résultat simplifié de l'exercice

N° 2033-B
(Applicable à compter du 31/12/2021)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	48 840
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	48 840

CHARGES D'EXPLOITATION	
Autres charges externes	18 481
Impôts, taxes et versements assimilés	507
Rémunérations du personnel	3 000
Charges sociales	3 193
Dotations aux amortissements	1 163
Autres charges	2 559
Total des charges d'exploitation (II)	28 903
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	19 937
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	19 937

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	19 937	

1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	19 937	

2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	19 937	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C
(Applicable à compter du 31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial	1			1	
Autres	28 226			28 226	
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	3 004	749	0	3 753	
TOTAL rubrique I	31 231	749	0	31 980	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
	28 226			28 226
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	809	1 163	0	1 972
TOTAL rubrique II	29 035	1 163	0	30 198

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D
(Applicable à compter du 31/12/2021)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

III - DIVERS

Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	3 193
Montant de la TVA collectée	9 724
Montant de la TVA déductible sur biens et services *(sauf immobilisations)*	1 914
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	3 000

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E
(Applicable à compter du 31/12/2021)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Composition du capital social

N° 2033-F
(Applicable à compter du 31/12/2021)

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	1 000

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	Gérant			
	Nom et prénom	Belot Gilbert		Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	1 000		Pourcentage de détention	100,00%
	Date de naissance	27/01/1958		Pays de naissance	France
	Code postal de naissance	59000		Commune de naissance	Lille
	Numéro, type et nom de voie	13 rue Edouard Manet			
	Code postal	59880		Ville	Saint-Saulve
	Pays	France			

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case. ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI

(Applicable à compter du 31/12/2022)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

ABCD GESTION
E.U.R.L. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 13 RUE EDOUARD MANET
59880 SAINT SAULVE
R.C.S : VALENCIENNES 528146111

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L' ASSOCIE UNIQUE DU 30/04/2023

Au siège social,
Le 30/04/2023 à
15h00

Monsieur GILBERT PAUL BELOT, détenant 1000 parts sociales, associé unique de la société ABCD GESTION, société à responsabilité limitée Unipersonnelle au capital de 1 000,00 Euros.

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 19.937** Euros.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 faisant ressortir un bénéfice de 19.937 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 19.937 Euros, de la façon suivante :

Au report à nouveau pour un montant de 19.937 Euros. Il passera ainsi de +34.589 Euros à la somme de + 54.526 Euros après affectation.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquas du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

La gérance